

SAISON 2025-2026

ADHESION SANS LICENCE

« CARTE-CLUB »

Bienvenue pour cette nouvelle saison. Voici la procédure à suivre pour l'inscription.

Conditions particulières :

La « Carte-Club » Adhérent sans licence est destinée aux sympathisants Goyeurs qui ne participent pas ou très exceptionnellement aux randonnées.

Si vous prévoyez de participer régulièrement aux marches hebdomadaires, ou à un séjour de randonnées avec les Goyeurs, vous devez impérativement prendre la licence (*assurance RC + accidents corporels à 40 €*). Dans ce cas, demandez le formulaire « 1^{ère} adhésion avec certificat médical obligatoire » à vos responsables randonnées.

Inscription

1°- **Découper et compléter attentivement le bulletin d'adhésion ci-dessous. Le dater et le signer.**

2°- **Joindre un chèque de 10 € à l'ordre « les Goyeurs de Retz ».**

3°- **Règlement Intérieur de l'Association** : à conserver après en avoir pris connaissance.

4°- **Remettre le tout** : bulletin d'adhésion et chèque à Constance RAPITEAU 5 rue de Nantes à Machecoul ou au CSVA 14 rue de la Taillée 44270 Machecoul-St-Même.

Ne seront pris en compte que les dossiers complets : bulletin d'adhésion et chèque.

Nous vous invitons à consulter les bulletins semestriels des randonnées proposées par l'association ainsi que notre site pour découvrir nos différentes activités.

Le Bureau des GOYEURS

✂.....

Bulletin d'adhésion à rendre avant le 17 octobre 2025 - 1 coupon par adhérent

Adhésion sans licence – « Carte-Club » --- Saison 2025-2026

Nom Prénom Né(e) le

Adresse complète :

Téléphone : email (*bien lisible*)

Cotisation les Goyeurs de Retz : 10 €

Je déclare avoir pris connaissance du Règlement Intérieur des Goyeurs et m'engage à le respecter.

Le.....

Signature de l'adhérent :
